



RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00461
Numéro SIREN : 528 132 244
Nom ou dénomination : A.J.C.

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2017 sous le numéro de dépôt 1743

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

RECEPISSE DE DEPOT

3, rue de la Platière 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

A.J.C.

16 rue Henri Regnault
81100 Castres

V/REF :
N/REF : 2010 B 461 / 2017-B-1743

Le Greffier du Tribunal de Commerce CASTRES certifie qu'il a reçu le 04/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

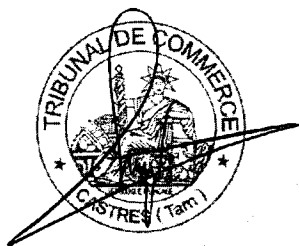
A.J.C.
Société à responsabilité limitée
16 rue Henri Regnault
81100 Castres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-1743 le 19/07/2017

R.C.S. CASTRES 528 132 244 (2010 B 461)

Fait à CASTRES le 19/07/2017,

Le Greffier



Dénomination de l'entreprise : EURL AJC					Néant		
Adresse de l'entreprise : 16 RUE Henri Régnauld 81100 CASTRES							
Numéro SIRET* : 52813224400013							
Date de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					Durée de l'exercice précédent* : 12		
					Ex. N-1 clos le : 31/12/2015		
					Exercice N, clos le : 31/12/2016		
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
Immobilisations - Fonds commercial*		010	51 000	012		51 000	51 000
Immobilisations incorporelles - Autres*		014		016			
Immobilisations corporelles*		028	13 072	030	5 636	7 436	8 021
Immobilisations financières* (1)		040	21 416	042		21 416	21 416
Total I (5)		044	85 487	048	5 636	79 851	80 436
Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*		050	216	052		216	120
- Marchandises*		060	38 668	062	6 346	32 322	33 602
Avances et acomptes versés sur cdes		064		066			
Créances - Clients et comptes rattachés*		068	3 442	070		3 442	
(2) - Autres* (3)		072	252	074		252	142
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	23 111	086		23 111	35 921
Charges constatées d'avance*		092	1 076	094		1 076	704
Total II		096	66 766	098	6 346	60 420	70 489
Total général (I + II)		110	152 253	112	11 982	140 271	150 926

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
Capital social ou individuel*	120	8 000	8 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	2 944	2 944
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'œuvres d'art* 131)	132	45 226	29 845
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	18 188	15 381
Provisions réglementées	140		
Total I	142	74 358	56 170
Provisions pour risques et charges	Total II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	19 656	36 944
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	1 611	
Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	33 639	36 718
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 5 303)	172	11 007	21 094
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	65 913	94 756
Total général (I + II + III)	180	140 271	150 926

R	(1)	Dont immobilisations financières	193	21 272	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	2 264
E		à moins d'un an						
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût revient des immos acquises	182	1 832
V					(5)	ou créées au cours de l'exercice*		
I	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		EURL AJC		Exercice N, clos le (1) 31/12/2016		Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2015	
A - RESULTAT COMPTABLE							
1	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	311 806	311 073	
2	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
3	Production vendue services*	intra-communales	217	218			
4	Production stockée* (variet* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
5	Production immobilisée*			224			
6	Subventions d'exploitation reçues			226			
7	Autres produits			230	6 558	557	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	318 444	311 630	
8	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	157 984	156 525	
9	Variation de stock (marchandises)*			236	-1 501	3 046	
10	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	947	659	
11	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-97	615	
12	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	80 576	82 238	
13	- mobilier						
14	- immobilier						
15	Impôts, taxes et versements assimilés (cf CET*) :	243	3 146	244	5 315	5 720	
16	Rémunérations du personnel*			250	32 461	31 618	
17	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 400	923	
18	Dotations aux amortissements*			254	2 417	1 059	
19	Dotations aux provisions			256	6 346	668	
20	Autres charges (cf prov. fisc. implant. ciales étranger)	258		262	9 527	9 394	
21	(cf cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	296 374	292 466	
* RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	22 069	19 164	
22	Produits financiers	(III)		280	27	93	
23	Produits exceptionnels	(IV)		290			
24	Charges financières	(V)		294	763	1 196	
25	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
26	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o	347					
27	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3	348					
28	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	3 145	2 680	
BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	18 188	15 381	
B - RESULTAT FISCAL				312	18 188	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
32	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
33	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
34	Provisions non déductibles*			322			
35	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	3 145		
36	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cis d'associés	247		330			
37	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
38	Fraction des loyers versée dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
39	Part de loyers disposés de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
40	Entreprises nouvelles (44 series)	986		987			
41	Zone franche urbaine (44 ocies et 44 s)						
42	Zone réhabilitation rurales (44 quidecies)	138		991			
43	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981		988			
44	Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345		346			
45	Dont : investissements outre-mer						
46	Dont : créance due au report en arrière du déficit*			348			
47	Déduct. exception. (art 39 decies)						
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				362	20 965	354	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							
48	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			366			
49	Déficits antérieurs reportables** :						
dont imputés/résultat :						360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	20 965	372	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

Entité conforme
à l'original

Néant :

IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation*
									Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial	400	51 000	402		404		406	51 000	
Autres immob incorp.	410		412		414		416		
I Terrains	420		422		424		426		
IV Constructions	430		432		434		436		
IV Inst. tech. mat. out	440		442	1 249	444		446	1 249	
C Inst. génér. agenc.	450	3 160	452		454		456	3 160	
Mat. de transport	460	7 500	462		464		466	7 500	
R Autres immos corp.	470	580	472	583	474		476	1 163	
Immob. financières	480	21 416	482		484		486	21 416	
TOTAL	490	83 655	492	1 832	494		496	85 487	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
I	Terrains	510		512		514		516	
M	Constructions	520		522		524		526	
N	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532	219	534		536	219
C	Inst. générales, agents divers	540	2 124	542	116	544		546	2 240
	Matériel de transport	550	750	552	1 875	554		556	2 625
R	Autres immobilisations corporelles	560	345	562	207	564		566	553
TOTAL		576	3 219	572	2 417	574		576	5 636

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15% ou 16%	0 %
	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxable à 19%	579	Régularisations *	590
---------------------------	-----	-------------------	-----

Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété intellectuelle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 38 terdecies).

TOTAL	596
-------	-----

8

20

Entific
confonne
a l'original

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURL AJC

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros

Siège social: 16 Rue Henri Régnault 81100 castres

528 132 244 RM 810

Procès-verbal de la décision ordinaire en

L'an deux mille dix-sept le 12 Juin à 10heures

L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 8000 euros divisé en 80 parts, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant Mr GAYRAUD Cyril, est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

- 1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016**
- 2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.**
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et affectation du résultat.**
- 4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.**
- 5. Quitus à la gérance.**

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- ses rapports;**
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;**
- le texte des résolutions proposées.**

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un bénéfice de 18 187.95€

L'associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'imputer le bénéfice de l'exercice de façon suivante :

- Au compte de :

- Autres réserves 18 187.95 €

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L.23-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30, après signature du présent procès-verbal.

Cyril GAYRAUD
Associé Unique et Gérant

